



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

consommation

Question écrite n° 31375

Texte de la question

L'inquiétude grandit chez la plupart des commerçants devant les mauvais résultats des ventes de novembre 2003 et surtout des deux premières semaines de décembre 2003, qui laissent craindre une consommation en panne pour les fêtes de fin d'année, période clef pour l'activité des magasins. En novembre 2003, le commerce de détail avait déjà vu un recul des ventes de 5,5 % par rapport à novembre 2002, selon la Banque de France, et tous les professionnels s'alarmeraient de la médiocre première quinzaine de décembre 2003 et du manque d'enthousiasme des consommateurs. Les plus touchés semblent les magasins de vêtements, qui, pour attirer les clients, multiplient les promotions à grande échelle (moins 30 % à moins 50 %) bien avant les soldes de janvier 2004. Le Conseil des commerçants de France (CDF), qui représente des dizaines de milliers de boutiques indépendantes, a confirmé récemment que la situation était bel et bien très inquiétante. Tous essaieraient de faire des promotions, souvent de 40 %, ce qui poserait des problèmes sur les marges. Cette dérive des promotions avant même les soldes d'hiver s'est fortement accentuée pendant l'année 2003 et le consommateur perd ses repères, noterait la Fédération nationale de l'habillement, membre du CDF. Dans les hypermarchés, les ventes seraient aussi à la traîne. Moroses, les consommateurs surveilleraient les prix et privilégieraient les chaînes de hard discount. Seule exception, l'électronique de loisirs : écrans plats, home cinéma et appareils photos numériques sont plébiscités. Mais il serait constaté, comme en 2002, un report des achats jusqu'au dernier moment. Le commerce sur internet progresse lui aussi, dopé par l'augmentation du nombre d'internautes et la banalisation de l'achat en ligne, mais il s'agit surtout d'un transfert au détriment des circuits classiques. Compte tenu de ces éléments conjoncturels particulièrement inquiétants, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie de lui indiquer les mesures urgentes qu'il entend prendre au sujet de ce dossier.

Texte de la réponse

Le Gouvernement est tout à fait conscient et vigilant sur la problématique de la consommation des ménages et la confiance des consommateurs. Les chiffres actuellement disponibles pour l'année 2004 semblent montrer une amélioration de la situation. En effet, les dépenses de consommation en produits manufacturés ont progressé de 2 % au premier trimestre 2004. Dans l'habillement, la hausse est de 3 % du fait des très bons résultats enregistrés lors des soldes d'hiver. Les dépenses des ménages en biens durables sont en forte augmentation (+ 3,6 % au premier trimestre 2004). Les dépenses en équipement du logement ont progressé de 2,1 % en mars 2004 et de près de 15 % par rapport à 2003. Il est toutefois nécessaire de conforter cette tendance. C'est l'objet des mesures récemment prises pour soutenir la consommation et l'investissement, en particulier l'augmentation du SMIC de 5,8 % en juillet 2004 ainsi que les mesures fiscales figurant dans la loi n° 2004-804 du 9 août 2004 pour le soutien à la consommation et à l'investissement dans le domaine des donations et du crédit à la consommation. L'analyse des comportements des consommateurs sur la période récente montre également un net plébiscite des consommateurs en faveur des soldes et, effectivement, une percée du maxidiscount. Ces deux constatations attestent que les Français ont l'impression que les prix des biens de grande consommation sont excessifs, ce qui est d'ailleurs le cas, et que leur confiance dans les prix est

ébranlée. C'est pourquoi, dans le cadre de l'accord du 17 juin 2004 pour une baisse durable des prix des biens de consommation courante, un mouvement concerté mais pragmatique de baisse et de clarification des prix a été engagé.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31375

Rubrique : Politique économique

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 janvier 2004, page 31

Réponse publiée le : 14 septembre 2004, page 7163